

Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



Nombre de conformité : 3 sur 4 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau présentant des contaminations épisodiques.



Valeurs mesurées : mini. : 14 °f - maxi. : 14 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau peu dure.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 1 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2016.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2016.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : PT BORNAND- LIGNIERE
appartient à : SM H2EAUX
est exploité par : REGIE DES EAUX FAUCIGNY GLIERES

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
♦ PT BORNAND- LIGNIERE

Traitement : Votre eau est distribuée sans traitement.

Nos conclusions

Eau distribuée de qualité bactériologique insuffisante. Des contaminations ponctuelles ou épisodiques ont été observées.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.